

Réunion organisation et gouvernance du sport du 14 février 2019 Compte-rendu synthétique

Objet	Organisation et gouvernance du sport
Lieu	Ministère des Sports
Date	14 février 2019
Participant(s) administration	Laurent CELLIER (cabinet), Gilles QUÉNÉHERVÉ (directeur des sports), Frédéric SANAU (préfigurateur agence du sport), Mathilde GOUGET (secrétaire générale du CNDS), Éric LEDOS (DRH), Yves Blanchot (DRH – SD2D), Marc OBERLIN (conseiller auprès du directeur des sports)
Participant(s) organisations syndicales (OS)	Notamment : Danny BARBOZA et Gwenaëlle NATTER (SNEP FSU), Caroline JEAN (SNAPS).
Participant(s) SEJS	Philippe BAYLAC
Document(s) distribué(s) par l'administration	
Documents remis par le SEJS	

Organisation territoriale de l'État

Résumé et conclusion(s)
<p>Laurent CELLIER :</p> <p>L'hypothèse privilégiée est celle du « rapprochement » des services J&S avec ceux de l'Éducation Nationale. L'échelon départemental serait maintenu. Les services institués seraient placés sous l'autorité d'un délégué ou chef de pôle désigné par les ministres en charge des sports et de la jeunesse. Ces services seraient placés sous une double autorité : Éducation Nationale et Préfets.</p> <p>S'agissant du calendrier, les réunions d'arbitrage ont été repoussées après le grand débat.</p>

CTS

Résumé et conclusion(s)
<p>Laurent CELLIER :</p> <p>La ministre est attachée à ces « métiers ». Le seul élément tangible sur le sujet est la lettre de cadrage du Premier Ministre de l'été 2018.</p> <p>Il est hors de question de rattacher les CTS à l'agence.</p> <p>SNAPS :</p>

Il faut affecter les actuelles équipes régionales et départementales u sein des rectorats.

SEJS :

Il faut réaffirmer le caractère indispensable de l'échelon de proximité sur lequel insiste à raison le Premier Ministre. Cela évite par ailleurs des mobilités forcées. C'est pourquoi le SEJS demande l'affectation au niveau départemental dans les services issus de la réforme des actuels personnels des directions départementales.

Agence du sport

Résumé et conclusion(s)

Frédéric SANAUR :

Il propose que soit transmise aux organisations syndicales sa lettre de mission.

Il a procédé à quelques consultations notamment avec les représentants du personnel du CNDS, sachant qu'il en reste de nombreuses à venir.

Après plusieurs mois de débats, la période actuelle consiste à « opérationnaliser » l'agence. Un premier comité de préfiguration avec les différents membres de l'agence s'est tenu le 13 février 2019.

S'agissant du calendrier :

- La convention institutive de l'agence a été « RIMÉE » le 7 ou 8 février et devrait être « bleuie » le 14 février. Cette version « bleuie » donnera un mandat de négociation aux représentants de l'État pour négocier avec les représentants des autres membres.
- L'installation de l'agence est prévue le 2 avril 2019.

Dans les instances de l'agence, il existe une représentation des employeurs et une représentation des employés.

L'organigramme est en cours de finalisation. A partir de cet organigramme, on définira des fiches de poste.

Au total, 32 personnels du CNDS, de l'INSEP et de la DS seront transférés vers l'agence. Le statut de GIP de l'agence est confirmé.

SEJS :

Sur la méthode, dénonce que les organisations syndicales aient dû se prononcer en CTM sur le texte réglementaire de l'agence sans avoir connaissance de la convention constitutive de l'agence (toujours non transmise officiellement aux OS). Il demande transmission aux OS de la convention constitutive de l'agence et la possibilité pour les OS de formuler des remarques afin d'en modifier la rédaction.

Sur le fond, demande :

- Si la convention constitutive de l'agence prévoit des mécanismes de décision corrélés au montant des apports financiers des différents membres ;
- Des précisions sur les modalités de représentation des employés dans les instances ;
- S'il existera des procédés de fléchage des financements destinés d'une part au haut niveau et d'autre part au sport pour tous ;
- Des précisions sur l'articulation de l'agence avec les services déconcentrés de l'État.

Frédéric SANAUR :

L'enjeu est de mettre les différents acteurs autour d'une table. Il ne porte pas sur les mécanismes de décision.

Il existe une volonté de « densifier » les apports du CNOSF et de l'ARF.

Il est prévu un budget annexe spécifique au haut niveau avec le mode décision suivant : 60% pour l'État, 40% pour les autres membres de l'agence.

Concernant le développement du sport pour tous, la répartition des voix est 30% pour l'État, 30% pour les collectivités locales, 30% pour le mouvement sportif et 10% pour les employeurs.

Les représentants du personnel siégeront dans les diverses instances selon des modalités arrêtées dans le règlement intérieur lequel n'est pas encore rédigé.

Concernant la déclinaison territoriale, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Des rencontres sont prévues avec les DR et les directeurs d'établissement. La réunion « des réseaux » aura un temps de travail sur la déclinaison territoriale.

Les Parlements du sport prendront le relai des conférences régionales du sport. Ils auront vocation à définir des orientations stratégiques.

Des conférences territoriales des financeurs seront créées et auront pour objet de répondre à la question « qui on finance ou non ? »

Il est prévu un président, un directeur général et un manager général à la haute performance lequel sera désigné sur proposition de la ministre des sports.

Avenir et réorganisation de la direction des sports

Résumé et conclusion(s)

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Il faut avoir un vrai travail de réflexion collective. Au-delà de la direction des sports, il faut revoir la notion de réseau. Plusieurs groupes de travail y réfléchissent à la DS. Cela ne suffit pas. Il faut aller au-delà en associant à la réflexion les représentants des DR, des DD, des DTN et des établissements. Une réunion doit se tenir avec ces associations le 22 février.

Les organisations syndicales (OS) seront aussi associées.

De manière générale, il est nécessaire de consulter tous les agents.

Les arbitrages ne sont pas encore rendus.

« Je suis partisan d'une administration de projet » plus « agile » et mieux articulée avec nos partenaires. Pour cela, il faut se réinterroger sur nos méthodes de travail.

Réforme des certifications

Résumé et conclusion(s)

Gilles QUÉNÉHERVÉ :

Un chantier est actuellement ouvert sur le sujet.

SEJS :

Insiste pour que les formations JS, essentielles en matière de sécurité, qualités éducatives et performance sportive, ne soient pas bradées.